

La Bête de Gévaudan (475, 580). — M. Gustave Bord demande s'il existe des pièces de police de l'époque, relatives à la fameuse bête de Gévaudan.

Je me permets de lui signaler, à ce sujet, un article fort intéressant de Lenôtre, paru dans le numéro d'août 1910 des *Lectures pour tous*. D'après cet article, le « gros petit livre » de 1040 pages, de l'abbé Pourcher, édité par l'auteur même en 1889, aurait été composé *après les documents conservés à la Bibliothèque nationale* ; c'est d'ailleurs ce qu'écrit lui-même l'abbé Pourcher (p. 1007) :

J'ai copié ou fait copier exactement les originaux eux-mêmes, les registres, les lettres « orthographes » (*sic*) en très grand nombre et j'ai lieu de croire que je ne serai pas cru.

Il paraît donc possible de recourir aux mêmes sources.

Le loup tué le 21 septembre 1765 par le sieur Antoine de Bouterne, 1^{re} arquebuse du roi, que ce chasseur fit passer pour la fameuse bête de Gévaudan, qui pesait 130 livres, était long de 5 pieds 7 pouces 1/2, haut de 32 pouces, était bien un loup véritable mais fort gros. D'ailleurs les victimes continuèrent à être nombreuses après la mort de cet animal tandis qu'elles cessèrent après celle de l'animal de race indéterminée tué par Jean Chastel le 19 juin 1767. Cette bête pesait 109 livres, avait la tête extrêmement grosse, le museau fort allongé.... au point que, sa gueule ouverte, l'intervalle entre l'extrémité de ses deux mâchoires était de 4 décim. 1/2 (45 cm.) ! Elle avait les pieds de devant beaucoup plus courts que ceux de derrière, « les oreilles d'une autre façon que les loups », etc.

M. H. Thétard, dans son beau livre sur *les Dompteurs*, p. 179, s'élève contre l'opinion des historiens qui ne veulent voir qu'un loup dans la fameuse bête de Gévaudan.

Je ne me rangerai pas à cet avis, dit-il. Les témoignages qui nous sont parvenus de gens ayant vu le monstre de près, s'inscrivent en faux contre une telle opinion. Un loup ne fait pas des bonds de 28 pieds (environ 9 mètres) comme le constata le lieutenant de l'ouvèterie Denneval ; un loup ne se dresse pas sur son arrière-train pour combattre à coups de griffes, comme le relata le paysan Pierre Blanc. D'ailleurs tous les ha-

bitants du pays avaient vu des loups et tous étaient unanimes à dire que la bête était, pour eux, un monstre inconnu.

M. Thétard incline à croire que ce devait être une lionne échappée de quelque petite ménagerie ambulante. Le poids de l'animal, l'ouverture de sa gueule m'en font douter.

O. M.

Pont du Carrousel ou des Saints-Pères (XCIII, 44, 157, 209, 247, 491, 589). — La phrase qu'Alexandre Dumas fils a placée dans la bouche de l'un des personnages de sa comédie, nous apprend qu'en 1857, les Parisiens avaient, comme à présent, l'habitude de donner au pont du Carrousel l'appellation de « pont des Saints-Pères », mais elle ne confirme ni n'infirme le fait qu'à l'origine, le pont du Carrousel aurait porté *officiellement* cette dernière dénomination.

Au demeurant, Dumas ne peut être invoqué comme possédant une compétence quelconque en matière de topographie parisienne. Quelle autorité peut-on, en effet, accorder sous ce rapport à un auteur qui parle d'un « droit de péage » sur le Pont des Saints-Pères en 1857, alors qu'il aurait dû savoir que cette servitude, appliquée dans la première moitié du XIX^e siècle, à certains ponts de Paris, avait été rachetée pour tous ces ponts en 1848 ?

Je me permettrai, en terminant, de rappeler que la question que j'avais posée en janvier dernier et renouvelée au mois de mars suivant, portait uniquement sur le point de savoir en quelle année et en vertu de quelle ordonnance ou de quels décret ou arrêté, le pont qui nous occupe, primitivement appelé pont des Saints-Pères, avait perdu cette dénomination pour prendre celle de pont du Carrousel. Or, je suis obligé de constater que, jusqu'à présent, aucune réponse, *s'appuyant sur un document officiel*, n'a été donnée à la question qui m'intéresse.

UN DE LA RIVE GAUCHE.

Le Café Mazarin, rue Dauphine (XCII, 908 ; XCIII, 37, 172). — Pour répondre au désir de notre confrère